



OBLIGATIONS 2020

Les Etablissements Recevant du Public
ont l'obligation de détenir un défibrillateur
et d'en assurer la maintenance.

LOI n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque.
Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs
automatisés externes.

Défibrillateurs Vente, Location Maintenance & Formations

à partir de

990[€]
ht

G3 PowerHeart
Cardiac Science
*hors services

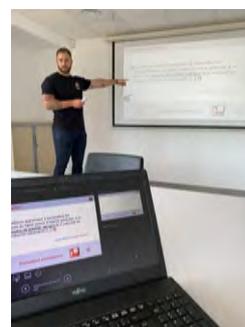


= VIES SAUVÉES

*vos conditions générales

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

Nos packs de LOCATION



PACK ESSENTIEL

49 € HT* /mois
intérieur

Défibrillateur
Powerheart G3

Armoire de protection
AIVIA S

Support simple pour intérieur

4 ans de maintenance F1
(Hors fournitures)
Signalétique
Trousse de 1er secours
2 formations

PACK PREMIUM

59 € HT* /mois
intérieur

Défibrillateur
Powerheart G3

Armoire de protection
AIVIA S

Support simple pour intérieur

4 ans de maintenance F2
Fournitures comprises
Signalétique
Trousse de 1er secours
2 formations

PACK PREMIUM+

69 € HT* /mois
extérieur

Défibrillateur
Powerheart G5
avec capteur RCP

Armoire de protection
AIVIA 200

Support simple pour extérieur
Alarme et
ventilation / chauffage

4 ans de maintenance F1
(Hors fournitures)
Signalétique
Trousse de 1er secours
2 formations

PACK INTEGRAL

79 € HT* /mois
extérieur

Défibrillateur
Powerheart G5
avec capteur RCP

Armoire de protection
AIVIA 200

Support simple pour extérieur
Alarme et
ventilation / chauffage

4 ans de maintenance F2
Fournitures comprises
Signalétique
Trousse de 1er secours
2 formations

Contact



PÔLE FORMATION & DAE

1282 ch. des Négadoux - CS 53000
83180 SIX-FOURS LES PLAGES

Tél. 04 94 10 55 24 / formation@adi-incendie.fr



> www.adi-incendie.fr